

Actiris et le VDAB signent un accord de collaboration pour l'insertion professionnelle des Bruxellois

Afin d'augmenter les chances des Bruxellois de trouver un emploi, Actiris et le VDAB ont conclu ce mercredi 1^{er} juillet un important accord de collaboration. Celui-ci stipule que les chercheurs d'emploi bruxellois qui ont un projet professionnel néerlandophone auprès d'Actiris pourront être adressés par l'Office bruxellois de l'emploi au VDAB Brussel afin de suivre une formation et/ou de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi. Pour la première fois, Actiris pourra mandater le VDAB pour réaliser cet accompagnement.

Contexte

A Bruxelles, un nombre important d'offres d'emploi requièrent la connaissance du néerlandais. La connaissance du néerlandais constitue donc un atout important sur le marché de l'emploi bruxellois.

Alors que 35% des chercheurs d'emploi bruxellois n'ont quasiment aucune connaissance du néerlandais, 55% ont une connaissance très limitée, 9% ont une autonomie linguistique élémentaire et 1% une véritable autonomie.

En même temps, la navette sortante, à savoir le nombre de Bruxellois allant travailler dans l'une des deux autres régions, concerne 16% de la population bruxelloise active, dont 10,1% travaillant en Région flamande.

Rétroactes

L'Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Flamande et la Communauté Flamande concernant la collaboration en matière de politique du marché de l'emploi, de formation et de promotion de la mobilité des chercheurs d'emploi a été signé le 15 juillet 2011. Cet Accord structure le champ des collaborations entre Actiris et le VDAB.

Depuis, les échanges se sont intensifiés. Aujourd'hui, Actiris et le VDAB ont abouti à un nouveau projet d'accord de collaboration présenté ce 1^{er} juillet aux Comités de gestion réunis conjointement. Il confirme la volonté d'une collaboration plus forte et plus efficace entre Actiris et le VDAB au profit des chercheurs d'emploi bruxellois mais également des employeurs de Bruxelles et de la Flandre.

Contenu de l'accord

Les objectifs poursuivis par l'accord sont non seulement de permettre à tous les chercheurs d'emploi bruxellois de renforcer leurs chances d'accès à un emploi en développant un projet professionnel néerlandophone, par l'intermédiaire du VDAB mais également de leur garantir un cadre d'accompagnement vers l'emploi qui soit structuré, cohérent, fluide et équitable.

Les processus et les procédures d'opérationnalisation de l'accord, en ce y compris les modalités d'inscription et d'accompagnement des chercheurs d'emploi bruxellois auprès du VDAB, seront définis pour le 30 septembre au plus tard.

Actiris pourra mandater le VDAB pour organiser et réaliser l'accompagnement de chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent suivre un parcours d'insertion professionnelle néerlandophone. La Région bruxelloise financera alors ces actions.

Un accord win-win

La Région flamande est confrontée à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs. Parallèlement, la Région bruxelloise recense un nombre important de chercheurs d'emploi. Mais ceux-ci ne sont pas toujours prêts à s'insérer sur le marché du travail et doivent parfois passer par une formation qualifiante.

Grâce à ce nouvel accord de collaboration, les Bruxellois pourront donc apprendre un métier, développer leurs compétences mais également augmenter leur connaissance du néerlandais auprès du VDAB Brussel.

Ils auront ainsi toutes les cartes en main pour faciliter leur intégration sur le marché de l'emploi bruxellois mais également flamand.

VDAB, partenaire d'Actiris

Grâce à ce nouvel accord de collaboration, le VDAB devient le premier partenaire d'Actiris dans le cadre de l'accompagnement des chercheurs d'emploi ayant un projet professionnel néerlandophone sur le marché du travail, tant à Bruxelles qu'en Flandre.

Philippe Muyters, Ministre flamand de l'Emploi : « *Bruxelles dispose d'un nombre important de chercheurs d'emploi confrontés à des offres d'emploi où la connaissance du néerlandais est exigée. Malheureusement, celle-ci se révèle être souvent insuffisante pour accéder aux offres d'emploi ou de formation du VDAB. Grâce à cette nouvelle collaboration entre Actiris et le VDAB, les chercheurs d'emploi bruxellois présentant des connaissances suffisantes du*



néerlandais seront mieux orientés vers cette offre. Et le VDAB Brussel jouera un rôle central dans l'offre néerlandophone à Bruxelles, au bénéfice de la cohérence et du service client pour les chercheurs d'emploi bruxellois. »

Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Emploi : *« Voir la Flandre et Bruxelles travailler ensemble autour d'un défi commun est une avancée positive pour l'avenir des Bruxellois. La Flandre est confrontée à un manque de main d'œuvre conséquent et elle a besoin de travailleurs qualifiés. Ces travailleurs, Bruxelles en dispose. Tous ne sont évidemment pas prêts à intégrer le marché de l'emploi. Ils leur manquent parfois des compétences, souvent des connaissances en langues. Grâce à cet accord, Actiris pourra mandater le VDAB afin qu'il forme et qu'il développe les capacités des chercheurs d'emploi bruxellois. »*

Fons Leroy, Administrateur délégué du VDAB : *« Dès maintenant, les chercheurs d'emploi bruxellois pourront bénéficier des services du VDAB. Cela veut dire que le matching sur base des compétences et l'adressage direct vers des offres d'emploi en Flandre devient également possible pour eux. »*

Grégor, Chapelle, Directeur général d'Actiris: *« Cet accord marque un basculement dans le partenariat entre Actiris et le VDAB à Bruxelles. Nous sortons d'une forme de méfiance institutionnelle pour rentrer dans une phase de confiance opérationnelle mutuelle dans l'intérêt direct des chercheurs d'emploi bruxellois. »*